

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation | : contact@mupras.com |
| 0 Prise en charge | : pec@mupras.com |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

N° W19-554627

168235

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Matricule : 3682

Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : SALLI FAYEACH N HAMID

Date de naissance : 08/08/66

Adresse : 8 LET HINZ CAT FOAN 12

Tél. : 0661065395

Total des frais engagés : 2992,10 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation :

Nom et prénom du malade :

Lien de parenté : Lui-même Conjoint

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : 10/03/2022

Signature de l'adhérent(e) :

Le : 10/03/2022

Age :

Enfant

HAKAN

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
14/11/22				INP : 1101091014 Kofea S.A.S. Dr. Lahou Rabah Meskini

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
Dr. Lahou Rabah Meskini	14/11/22	31210

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
INSTITUT RADIOLOGIQUE AL FARABI 1582 Bd Ghandi 103 2211 Dr. LAHOU RABAH ASMINI	14/11/22	100% (748)	1260/100
Dr. Lahou Rabah Meskini	01/02/22	100% B	14.00 DH

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Particien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

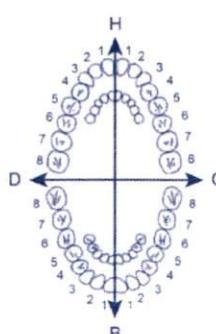
RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	INP :
				INP : [REDACTED]
				Coefficient des travaux [REDACTED]
				Montants des soins [REDACTED]
				Début d'exécution [REDACTED]
				Fin d'exécution [REDACTED]
				Coefficient des travaux [REDACTED]
				Montants des soins [REDACTED]
				Date du devis [REDACTED]
				Date de l'exécution [REDACTED]

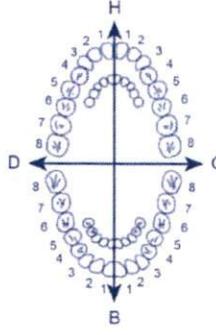


O.D.F PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

H	25533412	21433552
D	00000000	00000000
B	35533411	11433553
G	00000000	00000000

[Création, remont, adjonction]
Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession



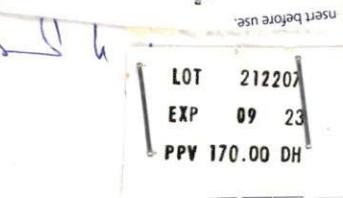
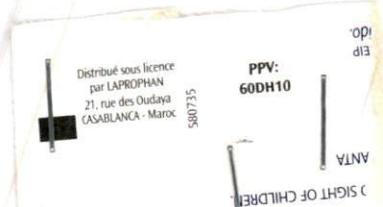
VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

ORDONNANCE

le 14/01/22

Mr/Mme Benjelloun Nour



- 1) roshken loomy
170,- x 21,- net
2) sulfuro de zinc 5%
45,-
3) maxilase 5%
60,-
4) oxytrol gel 30g
46,90
5) Trol 10% + 81,-
342,-
6) Savona gel 30g
1,- + 31,-

ORDONNANCE

le 161.01.92

Mr/Mme Benjelloun N.919

TDM Thoracique

Radiologie Chandi 282
282, Bd. Chandi - Casablanca
Tél: 05 22 71 45 45



Cachet du médecin

Dr. Nordin Guedira
Déléguéation
EL FIDA - Casablanca

ORDONNANCE

le 14.01.22

Mr/Mme Benjelloun Nata

Y NFS. pp

Y CRP

- 3) AC anti-Sars-Cov2
- 4) D-méris
- 5) Fibriogène
- 6) HB AC
- 7) Feritine
- 8) Sérofagi HP

LABORATOIRE AL FARABI
Dr. LAHLOU RABBAA ASMAE
51, Bd. Rahal El Meskini
TÉL: 0522 44 79 77/78 - CNA

Cachet du médecin



مختبر التحاليل الطبية والعلمية الفرابي
Laboratoire d'Analyses Médicales et Scientifiques AL FARABI

Dr Asmae LAHLOU RABBA

Pharmacien Biologiste

51, Bd. Rahal El Meskini - Casablanca

Tél. : 05.22.44.19.77

Fax : 05.22.44.19.78

Patente : 34303968

I.F. : 41903968

I.C.E. : 001634209000008

I.N.P. : 093000032



FACTURE 22000137

Nom : **BENJELLOUN EP SKALLI FETT**
Prénom : **NORA**

Suite aux Analyses Effectuées Le 01/02/2022

Sous La Prescription Du Docteur

Organisme : MP

Cotation : B 1050

Montant Net à payer : 1400 Dhs

ARRETEE LA PRESENTE FACTURE A LA SOMME DE :
MILLE QUATRE CENT DHS

Analyses et cotation en B :

NFS2 80

CRP 100

FERRI1 250

FIB 40

DDIM 250

HPYL 200

COV 130

LABORATOIRE AL FARABI
Dr. LAHLOU RABBA ASMAE
51, Bd. Rahal El Meskini
Tél: 0522 44 19 77/78 - C 1 a

LABORATOIRE D'ANALYSES MEDICALES & SCIENTIFIQUES AL FARABI



Docteur Asmae LAHLOU RABBAA

Pharmacien Biologiste

Diplômée des Universités de Lyon & Paris

Ancien Interne des Hôpitaux de Paris

C.E.S. d'Hématologie - Biochimie Clinique

Bactériologie et Virologie - Immunologie Générale

Parasitologie et Mycologie - Pathologie Médicale

Membre de la Société Française de Biologie Clinique

Prélèvement du : 01/02/2022 à 14:44:30

Edition du : 19/02/2022



GB2844

Page : 2 / 3

HEMOSTASE

		Normes	Antériorités
Fibrinogène	3,96	g/l (2 à 4)	
D- DIMERES (A.I.A 360)	610	µg/L (< = à 500)	

Valeur seuil conventionnelle <500 µg/L

Valeur seuil adaptée à l'âge >50 ans: < Age x 10 µg/L

BIOCHIMIE

(COBAS ROCHE C111)

		Normes	Antériorités
Hémoglobine glycosylée 3° génération (Tech: Cobas Roche C111)	6,11	% (4,8 à 5,9)	

Selon les recommandations de L'A.D.A, les valeurs d'HbA1c > 6.5% permettent d'établir le diagnostic de diabète sucré.
Pour les valeurs comprises entre 5.7% et 6.4% : risque de diabète.

Ferritin (Tech : ELFA Minivid BioMerieux)	55,4	ng/ml (9,3 à 159)
--	------	----------------------

Valeurs usuelles :

Femmes cycliques : 9.3 - 159 ng/ml

Femmes ménopausées : 24.4 - 278 ng/ml

Sérologie d'Hélicobacter pylori IgG

(Tech : ELFA Minivid BioMerieux)

Résultat	Négatif
Index :	0,52

INTERPRETATION :

< 0.75 : Negatif

> = 0.75 à < 1.00 : Equivoque

> = à 1.00 : Positif

LABORATOIRE AL FARABI
Dr. LAHLOU RABBAA ASMAE
51, Bd. Rahal El Meskini
Tel: 0522.44.19.77 - Casablanca

LABORATOIRE D'ANALYSES MEDICALES & SCIENTIFIQUES AL FARABI

Docteur Asmae LAHLOU RABBAA



Pharmacien Biologiste

Diplômée des Universités de Lyon & Paris

Ancien Interne des Hôpitaux de Paris

C.E.S. d'Hématologie - Biochimie Clinique

Bactériologie et Virologie - Immunologie Générale

Parasitologie et Mycologie - Pathologie Médicale

Membre de la Société Française de Biologie Clinique
Prélèvement du : 01/02/2022 à 14:44:30

Edition du : 19/02/2022



GB2844

Madame BENJELLOUN EP SKALLI F NORA

Dossier n° : 2202013511

Dr.

Page : 1 / 3

HEMATOLOGIE

SYSMEX XN-350 (Fluorescence en cytométrie de flux)

			Normes	Antériorités
HEMATIES	4,40	10 ¹² /L	(4,49 à 5,08)	4,23 : 14/06/2017
Hémoglobine	12,6	g/dl	(11,9 à 14,6)	12,9 : 14/06/2017
Hématocrite	38,9	%	(36,6 à 44)	37,4 : 14/06/2017
VGM	88,41	fL	(82,9 à 98)	88,42 : 14/06/2017
TCMH	28,64	pg/L	(27 à 33)	30,5 : 14/06/2017
CCMH	32,39	%	(31,8 à 34,7)	34,49 : 14/06/2017
LEUCOCYTES	9,0	10 ⁹ /L	(4,01 à 11,42)	5400 : 14/06/2017
Polynucléaires neutrophiles	65,7	%	(41 à 70,7)	60 : 14/06/2017
	soit	5,91	10 ⁹ /L	(1,75 à 7,5)
Polynucléaires éosinophiles	0,0	%	(< = à 1,2)	0 : 14/06/2017
	soit	0	10 ⁹ /L	(< = à 0,4)
Polynucléaires basophiles	0,0	%	(< = à 1)	0 : 14/06/2017
	soit	0	10 ⁹ /L	(< = à 0,07)
Lymphocytes	29,3	%	(18,3 à 45,7)	38 : 14/06/2017
	soit	2,64	10 ⁹ /L	(1,24 à 3,97)
Monocytes	5,0	%	(4,2 à 11,8)	2 : 14/06/2017
	soit	0,45	10 ⁹ /L	(0,25 à 0,84)
PLAQUETTES	274	10 ⁹ /L	(185 à 445)	203 : 14/06/2017

IMMUNO-SEROLOGIE

Normes Antériorités

PROTEINE C REACTIVE U.S	4,04	mg/l	(< = à 5)
(Tech : Cobas Roche C111)			

LABORATOIRE AL FARABI
Dr. LAHLOU RABBAA ASMAE
51, Bd. Rahal El Meskini
Tél: 0522 44 19 77/78 - Casablanca

LABORATOIRE D'ANALYSES MEDICALES & SCIENTIFIQUES AL FARABI

Docteur Asmae LAHLOU RABBAA



Pharmacien Biologiste
Diplômée des Universités de Lyon & Paris
Ancien Interne des Hôpitaux de Paris
C.E.S. d'Hématologie - Biochimie Clinique
Bactériologie et Virologie - Immunologie Générale
Parasitologie et Mycologie - Pathologie Médicale

Membre de la Société Française de Biologie Clinique
Prélèvement du : 01/02/2022 à 14:44:30

Edition du : 19/02/2022



GB2844

Madame BENJELLOUN EP SKALLI F NORA

Dossier n° : 2202013511

Dr.

Page : 3 / 3

SEROLOGIE INFECTIEUSE

Anticorps anti SARS-COV-2
(Tech : Immunochromatographique)

IgM	Négatif
IgG	Positif

Interprétation :

- | | |
|---------------|--|
| IgM+ / IgG + | Infection récente au SARS -COV-2 . |
| IgM + / IgG - | Infection récente au SARS-COV-2 . |
| IgM- / IgG+ | Infection antérieure au SARS-COV-2 . |
| IgM- / IgG- | Pas d'infection ou pas d'anticorps détectables pendant le début de l'infection . |

LABORATOIRE AL FARABI
Dr. LAHLOU RABBAA ASMAE
51, Bd. Rahal El Meskini
Tel: 0522.44.19.77/78 - Casablanca

Dr. Yahia KETTANI

SPECIALISTE EN RADIOLOGIE
DIU IMAGERIE MAXILLO-FACIALE

Dr. Rokia BENBOUBKER

SPECIALISTE EN RADIOLOGIE

IRM 1,5 T - Scanner 16 Barrettes - Echographie 3D/4D - Doppler Couleur - Radiologie Numérisée
Mammographie Numérisée - Radiologie Dentaire - Ostéo-Densitométrie - Radiologie Interventionnelle

Facture

N° : 214/2022

Casablanca, le 14/01/2022

Nom patient : **BENJELLOUN NORA**

Examen(s) réalisé(s) :

TDM THORACIQUE

Montant : **mille deux cent cinquante (1250 dh)**

ARRETEE LA PRESENTE FACTURE A LA SOMME DE :
MILLE DEUX CENT CINQUANTE DH

REGLEMENT : CHEQUE N° 0887160

*Radiologie Ghandi 282
282, Bd. Ghandi - Casablanca
Tél: 05 22 71 58 45*

Dr. Yahia KETTANI

SPECIALISTE EN RADIOLOGIE
DIU IMAGERIE MAXILLO-FACIALE

Dr. Rokia BENBOUBKER

SPECIALISTE EN RADIOLOGIE

IRM 1,5 T - Scanner 16 Barrettes - Echographie 3D/4D - Doppler Couleur - Radiologie Numérisée
Mammographie Numérisée - Radiologie Dentaire - Ostéo-Densitométrie - Radiologie Interventionnelle

Casablanca, le 14/01/2022

Patient : BENJELLOUN NORA

TDM THORACIQUE

TECHNIQUE : Acquisition hélicoïdale sans injection de PDC iodé.

RESULTATS :

- Absence de foyer parenchymateux d'allure évolutive notamment absence de foyer en verre dépoli.
 - Absence de nodule pulmonaire.
 - A noter un micronodule pulmonaire apical gauche d'aspect non spécifique.
 - A noter un petit infiltrat pulmonaire séquellaire au niveau du Fowler droit.
 - Absence de DDB.
 - Absence d'adénopathies médiastinales de taille significative.
 - Absence d'épanchement pleural.
 - Lame d'épanchement péricardique.
 - Absence de lésion osseuse focale.
 - Discret tassement du corps vertébral de D8 d'allure ostéoporotique.

CONCLUSION :

- TDM thoracique ne révélant pas de lésion évolutive.
 - A noter une lame d'épanchement péricardique.

Cordialement
DR KETTANI

DR KETTANI